

Paris, le 8 novembre 2019

---

**C o m m u n i q u é   d e   p r e s s e**

---

## **Le Défenseur des droits et France Télévisions s'engagent**

Le Défenseur des droits a signé ce jour un partenariat avec le groupe audiovisuel France Télévisions et TelFrance, société de production du feuilleton quotidien *Plus Belle la Vie*.

Ce partenariat donnera lieu à la réalisation de deux campagnes de promotion, sous forme de scénettes, jouées par les comédiens de *Plus Belle la Vie* dont l'objectif est d'améliorer la connaissance qu'ont les personnes de leurs droits.

Au total, huit scénettes mettent en scène douze comédiens de *Plus Belle la Vie* dans des situations de la vie quotidienne, et dans lesquelles les droits d'une personne n'ont pas été respectés. Ces situations, directement issues des quelques 100 000 réclamations que reçoit le Défenseur des droits chaque année, doivent faciliter l'identification par le public de contextes problématiques et favoriser ainsi le recours au Défenseur des droits.

La première campagne, diffusée à l'occasion de la célébration des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, traitera des droits de l'enfant, en particulier de l'accès à la cantine scolaire et du harcèlement scolaire. Deux scénettes seront diffusées les 19 et 20 novembre sur France 2, France 3, France 4, France 5, France O, en France métropolitaine et Outre-mer, aux heures de grande écoute. Elles feront l'objet d'un relai sur les réseaux sociaux de France Télévisions, du Défenseur des droits et de *Plus belle la Vie*.

Parallèlement **du 18 au 22 novembre**, afin de faire mieux connaître le Défenseur des droits et l'aide qu'il peut apporter aux personnes, un court film généraliste de 1 minute sera diffusé sur l'ensemble des chaînes du groupe France Télévisions. Joué par les comédiens de *Plus Belle la Vie* sur la base du volontariat, il rappelle la présence de plus

de 500 délégués territoriaux du Défenseur des droits en France Métropolitaine et Outre-mer.

*Vous avez le sentiment d'être perdu face à l'administration ? qu'un professionnel de la sécurité n'a pas respecté les règles de bonne conduite? d'être victime de discrimination ? Vous cherchez à faire valoir les droits d'un enfant ?  
Institution indépendante, gratuite, le Défenseur des Droits, avec ses 500 délégués, est là pour vous aider à faire respecter vos droits  
Dans chaque département, près de chez vous, en Métropole et en Outre-mer  
Avec le Défenseur des Droits, nous sommes tous égaux.*

Une deuxième campagne composée de six scénettes sera diffusée en mars et portera sur les discriminations.

Unis par les valeurs attachées au service public et œuvrant, dans leurs missions quotidiennes et respectives, au respect de l'égalité et à la lutte contre les discriminations, France Télévisions et le Défenseur des droits se félicitent de l'aboutissement d'un dialogue engagé de longue date entre les deux institutions. Jacques Toubon, Défenseur des droits et Delphine Ernotte Cunci, Présidente du groupe France Télévisions ont signé ce 8 novembre cet engagement mutuel rappelant leurs objectifs communs au service d'un meilleur accès au droit de toutes et tous.

**Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.**

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contacts presse

Céline LETELLIER  
Attachée de presse

[celine.letellier@defenseurdesdroits.fr](mailto:celine.letellier@defenseurdesdroits.fr)  
Tél. : 01 53 29 23 28 / Port. : 06 23 96 30 54

Bénédicte BRISSART  
Conseillère presse et communication  
[benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr](mailto:benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr)  
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25